



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 38

Mis en ligne le : 17/12/2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR -M. MERSALI- Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAFF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA- Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN- M. MATHON - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - M. BOCCIA - Mme SAHUN- M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - M. LARLET - M. WAHARTE -

Pouvoirs : Mme MORBELLI à M. GACHON - M. JESNE à M. MATHON - Mme PIOMBINO à M. SANCHEZ

Absents : M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

MEDIATHEQUES DE VITROLLES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "JEUX M'AMUSE"

N° Acte : 8.9

Délibération n°24-251

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les médiathèques de la Ville sont des lieux de culture et de rencontres accessibles à tous, et qu'elles s'engagent à diversifier leurs offres culturelles afin de mieux répondre aux attentes des usagers,

Considérant que le jeu de société constitue un vecteur important d'échange, d'apprentissage et de lien social, favorisant l'inclusion et l'interaction intergénérationnelle,

Considérant que l'Association « Jeux m'Amuse » a pour vocation de promouvoir le jeu de société sous toutes ses formes, et qu'elle bénéficie d'une expertise reconnue dans l'organisation d'événements ludiques ouverts au public,

Considérant que la Ville, par l'intermédiaire de ses médiathèques, souhaite enrichir son programme d'animations culturelles en développant des actions autour du jeu de société, en collaboration avec des acteurs locaux engagés comme l'Association « Jeux m'Amuse »,

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant que la convention de partenariat proposée vise à formaliser cette collaboration en définissant les modalités d'organisation d'événements tels que les soirées « Apéro-ludo », les ateliers de jeux de société au sein des médiathèques, ainsi que le festival annuel « Jeux joue » dans la salle Nelson Mandela,

Considérant que ce partenariat permet non seulement de renforcer l'attractivité des médiathèques, mais aussi d'élargir l'offre culturelle de la Ville en mettant en place des événements gratuits, ludiques et accessibles à tous les habitants de Vitrolles,

Considérant que la durée de cette convention est d'un an, renouvelable par accord exprès des parties, et que la Ville et l'Association s'engagent mutuellement à assurer le succès des événements organisés en termes de communication et de logistique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'Association « Jeux m'Amuse »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat ainsi que tous les actes techniques associés.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 13/12/2024

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Vitrolles,

Représentée par Monsieur Loïc GACHON, Maire,
N° SIRET : 211 301 171 000 16 Code APE : 8411Z
Adresse : Médiathèques de Vitrolles
1 Place de la Liberté - 13127 VITROLLES
Téléphone : 04 42 77 90 40 / 95 30
Courriel : mediatheques@ville-vitrolles13.fr

Ci-après dénommée « **La Ville** »

D'une part,

Et

L'Association Jeux m'Amuse

Représentée par Alice DUHAYON, Présidente de l'association
Adresse : 3 rue du Levant – Le Hautbois
RNA : W13004799
Tél. 06 63 01 82 09
Courriel : jeuxmamuse@loisirs13.fr

Ci-après dénommée « **L'Association Jeux m'Amuse** »

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet :

La présente convention formalise les modalités de collaboration entre les Médiathèques de Vitrolles et l'Association Jeux m'Amuse, dans le cadre d'actions visant à promouvoir le jeu de société auprès du public. Ce partenariat permet d'enrichir l'offre culturelle des médiathèques en développant des activités ludiques accessibles à tous.

Article 2 – Axes du partenariat :

Les parties s'engagent à développer les actions suivantes :

- **Organisation d'événements ludiques dans les médiathèques** : ateliers, soirées, animations pour tous publics, notamment à travers l'initiative « Apéro-ludo ».
- **Organisation d'événements ludiques hors des murs des médiathèques** : avec un point fort autour du festival « Jeux joue », co-construit par les deux parties.

Article 3 – Conditions générales d'organisation :

Les actions menées dans le cadre du partenariat seront structurées de la manière suivante :

- **Soirées ludiques** : organisation de soirées dédiées aux jeux de société, ouvertes aux familles, adultes et enfants, en complément des soirées déjà programmées par l'Association.



- **Communication** : chaque entité s'engage à relayer, à travers ses propres canaux de communication (sites internet, réseaux sociaux, affichage), les événements et activités ludiques organisés conjointement.
- **Festival "Jeux joue"** : co-organisation annuelle d'un festival de jeux gratuit, dans la salle Nelson Mandela, afin de promouvoir le jeu comme support culturel et social.

Article 4 – Durée :

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature pour une durée d'un an. Elle sera renouvelée de manière expresse.

Article 5 – Obligations et assurances :

- **La Ville de Vitrolles** garantit que les médiathèques sont couvertes par l'assurance générale de la municipalité pour toutes les activités réalisées dans le cadre de ce partenariat.
- **L'Association Jeux m'Amuse** s'engage à assurer son personnel ainsi que le matériel utilisé lors des événements, contre tous les risques potentiels.

Article 6 – Engagement des parties :

Les deux parties s'engagent à respecter les termes de cette convention et à collaborer activement pour assurer la bonne organisation et le succès des événements ludiques. Toute modification des termes de la convention devra être validée par écrit par les deux signataires.

Fait à Vitrolles en deux exemplaires originaux, le

Pour la ville de VITROLLES
Par délégation
Anissa MERAKCHI
Elue déléguée aux Médiathèques

Pour l'association Jeux m'Amuse
Madame Alice DUHAYON
Présidente de l'association